

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cédric Reynal

<https://www.cadre21.org/membres/092f1f7852c4cf032838a5a6>

Date d'obtention : 2024-08-16 15:14:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Je retiens que c'est une méthode qui sert à uniformiser les interventions et permettre à l'intervenant d'avoir une méthodologie efficace et rapide sans jugement et avec des mesures claires et précises.
- C'est une méthode efficace et rapide pour éviter la propagation et diminuer les conséquences pour les jeunes impliqués.
- L'intervenant a plus de confiance et d'assurance quand il va intervenir.
- Cela va permettre de responsabiliser les adolescents.
- C'est un travail d'équipe entre l'école, le service de police et le DPCP et que chacun a une mission, mais que le but est commun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Je vais pouvoir appliquer la trousse si une situation de sexto se produit dans mon milieu.
- Je vais être en confiance, calme et serein pour aborder les jeunes impliqués.
- Je vais avoir un outil et un récapitulatif pour bien utiliser la trousse.
- Je vais pouvoir bien expliquer aux jeunes les étapes de cette démarche.
- Je vais appliquer la trousse en suivant les étapes à la lettre et en me protégeant de faire preuve de jugement personnel dans mes questions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Tout d'abord, il faudra en aucun cas utiliser ou porter un jugement sur les jeunes impliqués.
- Ensuite, il faudra prendre en compte tous les éléments essentiels, qui sont : l'amorce, la nature, l'intention et l'étendu des comportements.
- La sécurité et le bien-être des jeunes sera la priorité.
- La rapidité d'action lorsque je serais au courant d'une situation pour dresser un portrait le plus juste et global possible en suivant les étapes de la trousse.
- Je devrais expliquer les étapes aux jeunes impliqués tout en étant rassurant.
- Limiter voir cesser la propagation des images ou contenus pour le bien-être des jeunes.
- Intervenir avec le jeune de façon individuel à l'abri des regards.
- Protéger tant la victime que l'instigateur.